

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 18 juillet 2017 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs d'études sanitaires – promotion 2016-2017**

NOR : SSAR1730477A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs d'études sanitaires,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury de fin de formation des ingénieurs d'études sanitaires de la promotion 2016-2017 :

M. Charles SAOUT, représentant le directeur général de la santé ;

Mme Emmanuelle BURGEI, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux ;

Mme Nathalie BONVALLOT, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique ;

Mme Cécile LHEUREUX, ingénieur en chef du génie sanitaire à la délégation territoriale du Calvados ;

M. Laurent CAFFET, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé du Grand Est ;

Mme Corinne DROUGARD, agence régionale de santé Île-de-France, représentant le délégué territorial des Yvelines.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjointe au bureau de la formation,*  
C. BELGACEM